

Incendie

Un mort et près d'une quarantaine de sinistrés

COE
Libreville/Gabon

UN incendie d'une rare violence s'est produit dans la nuit du jeudi 11 juin 2015, vers 23 heures, au quartier Atong-Abè, dans le 2e arrondissement de Libreville. Bilan : un mort, une fillette âgée de huit ans. Et des dégâts matériels considérables, constitués de magasins et autres maisons d'habitation. Selon le propriétaire des bâtiments sinistrés, l'origine de l'incendie reste un mystère. Les occupants des



Photo : COE

Le lieu du sinistre, après le passage des flammes.

lieux ont été surpris par les flammes, tard dans la nuit. Occupés à mettre à l'abri quelques effets, ils ne pouvaient malheureusement en même temps tenter de

lutter contre les flammes, qui ont vite pris de l'ampleur, léchant les murs et dévorant tout à leur passage. Dans la foulée, alors que



Photo : COE

L'incendie a causé des dégâts matériels très importants.

les victimes, prises de panique, tentaient de sauver ce qui pouvait l'être, la fillette décédée, d'après quelques témoignages recueillis sur place, se serait

retrouvée seule, prisonnière des flammes. Informé de la situation, le propriétaire, absent des lieux au moment du déclenchement du sinistre,

n'a pu que constater les dégâts à son arrivée. La zone du drame était majoritairement habitée par des ressortissants d'Afrique de l'Ouest, notamment des commerçants. « J'ai tout perdu. Je n'ai plus rien sur moi, même pas ma carte de séjour. Je me demande comment je m'en sortirai », se lamentait l'une des victimes, littéralement dévastée. C'est cette personne qui nous apprend : « l'incendie a commencé vers 23 heures et s'est arrêté aux environs de 4 heures. C'était vraiment impossible de retirer quoi que ce soit ».

Vols à Ntoum...

Modibo Sanogo dérobe près de 10 millions de francs dans le magasin qui l'emploie

SCOM
Libreville/Gabon

Le Malien a été trahi par les caméras de surveillance. Il exerçait à la fois comme chauffeur et gardien au sein de la structure commerciale.

N'EUt été le dispositif de surveillance mis en place sur le site, Modibo Sanogo, Malien, 43 ans, aurait réussi le coup parfait, et serait à l'heure actuelle riche des 10 millions de francs, dérobés du coffre-fort de

l'établissement commercial, situé en plein cœur de Ntoum, chef-lieu du département du Komo-Mondah. Neutralisé par les agents de la brigade territoriale de gendarmerie, le lundi 8 juin dernier, le présumé voleur, qui était employé comme chauffeur et gardien dans le centre commercial en question, a été déféré, quatre jours plus tard, devant la justice. Les Officiers de police judiciaire (OPJ) en charge de l'investigation sont informés des faits dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 juin dernier. Arrivés sur

place, ils débutent leur enquête par la visualisation des caméras de surveillance. « Tout laisse croire que sieur Modibo Sanogo a dormi dans le magasin », indique l'enquêteur. Finalement, la technologie va rapidement livrer ses secrets. Vers 3h 38 - la précision est d'importance - les caméras de surveillance captent les premières images. Celles-ci montrent une personne en train de manipuler les objets, question de ne pas y laisser ses traces. Malheureusement pour lui, Modibo Sanogo est



Photo : SCOM

Modibo Sanogo, présumé voleur dans le magasin qui l'employait, en répondra devant la justice.

parfaitement identifié comme le personnage qui

tente de jouer au camouflage. Conduit au poste pour nécessité d'enquête, l'intéressé a déclaré ne pas avoir agi seul. Ses dires ont été confinés dans le procès-verbal de l'investigation établi à cet effet, qui indique que dans la nuit du samedi 6 juin dernier, Modibo Sanogo aurait été approché par un des gérants, qui s'appropriait d'ailleurs à voyager, afin de l'aider à concevoir le mode opératoire leur permettant d'accéder au contenu du coffre-fort. C'est ainsi que le Malien se-

rait entré en possession de la seconde clé dudit coffre-fort. Au total, 9,2 millions de francs seront retirés. « Lors de la fouille minutieuse du magasin, nous avons retrouvé 7,2 millions de francs. Les deux autres millions ont été découverts au domicile de sieur Modibo Sanogo », renseigne le directeur des enquêtes. Le présumé voleur a été déféré, hier vendredi 12 juin, devant la justice. L'enquête a également révélé que la piste du complice présumé n'était qu'une diversion de l'Ouest-Africain.

... et à Port-Gentil

Oumar Kindzi en prison

Vianney Madzou
Port-Gentil / Gabon

A 21 ans, alors que plusieurs jeunes de son âge sont sur le banc de l'école, Oumar Kindzi a choisi la voie de la délinquance... et de la prison. Et pour cause: dans la nuit du 15 au 16 mai dernier, le jeune homme s'introduit par ef-

fraction dans le box de sieur Moïse Tam, situé au marché de Grand-Village. Chaussures, tissages, mèches... plusieurs produits sont emportés par le jeune Oumar. Il a déclaré avoir bénéficié, pour opérer, de l'aide d'un ami, en l'occurrence Mangouka alias Giggs. Suite à une plainte déposée par la victime, dans la matinée du 17 mai au commissariat central, une

enquête a été ouverte, afin de retrouver l'indélicat. Les recherches vont finalement s'avérer courtes, car la chance sourit à Moïse Tam qui, par le plus grand des hasards, retrouve sa marchandise chez un autre commerçant. Il ne reste plus à ce dernier qu'à mettre les enquêteurs sur les traces d'Oumar Kindzi. Après son interpellation, le suspect passe rapidement aux aveux et conduit les



Photo : Vianney Madzou

Oumar Kindzi médite présentement sur son sort au Château.

agents des forces de l'ordre au quartier Chic (2e arrondissement), où il s'est découvert les talents de marchand ambulant aux fins d'écouler la marchandise volée. Heureusement, ces clients sont parfaitement identifiables. Ainsi, tous les objets vendus sont saisis et les receleurs interpellés. Une autre part de la marchandise volée est saisie au domicile du présumé vo-

leur, lors d'une perquisition. Déféré tout dernièrement devant le procureur de la République, Oumar Kindzi a été inculpé pour vol aggravé, puis placé sous mandat de dépôt à la prison du Château, avant sa comparution devant les tribunaux. Les neuf receleurs interpellés ont, quant à eux, bénéficié de la magnanimité des autorités judiciaires, qui ont ordonné leur relaxe.

Braquage

Maganga Antoine sauvé de peu de la justice populaire

COE
Libreville/Gabon

ANTOINE Maganga Nyambi, Gabonais âgé de 18 ans, domicilié à Kinguélé, sans emploi, a été interpellé dernièrement par la Police judiciaire (PJ), pour braquage. Selon le rapport d'enquête, le prévenu agirait en complicité avec deux de ses amis, actuellement en cavale. La

bande filait ses victimes dans les rues de la capitale, choisissant les endroits mal éclairés pour les déposséder de leurs biens. Les malfrats avaient, pour ce faire, des coins obscurs dans le quartier de Kinguélé qui leur servaient de repaires. Antoine Maganga raconte que sa maîtrise des arts martiaux était un atout lui permettant de mieux neutraliser ses victimes... L'une des dernières

cibles de son groupe se trouve être un ressortissant malien. C'est lui qui, lors de l'agression dont il est victime, a le courage d'alerter les habitants du quartier. Quelque temps après, Maganga Nyambi est arrêté, alors que son compagnon réussit à prendre la poudre d'escampette, le laissant entre les mains d'une foule déchaînée. Le présumé braqueur n'a eu la vie



Photo : COE

sauve que grâce à l'arrivée sur les lieux des agents de Police judiciaire (PJ), informés de la situation. Soumis à une audition au

poste de police, Maganga a reconnu les faits. Le rapport d'enquête établit que sa bande et lui n'en seraient pas à leur premier coup. En effet, quelques jours auparavant, ils auraient réussi à s'introduire dans un bar en se servant d'une patte de biche et d'une tenaille pour ouvrir la porte. Ensuite, ils auraient vidé l'établissement de son contenu.

Le jeune Maganga Nyambi. Ses complices courent toujours.